

Chargé de réalisation de travaux mobilités / voirie

Offre n° O068260609002002

Publiée le 09/06/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : Commune de rixheim
Lieu de travail : 28 rue zuber - b.p. 7, Rixheim (Haut-Rhin (68))
Poste à pourvoir le : 15/09/2026
Date limite de candidature : 15/07/2026
Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Détails de l'offre

Famille de métiers : Voirie et infrastructures > Entretien et exploitation en voirie et réseaux divers

Grade(s) recherché(s) : Technicien

Technicien principal de 2ème classe

Technicien principal de 1ère classe

Agent de maîtrise

Agent de maîtrise principal

Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2ème classe

Adjoint technique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Chargé ou chargée de réalisation de travaux voirie et réseaux divers](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps complet

Descriptif de l'emploi :

Au sein du pôle travaux, il/elle participe au développement de l'offre de transports sous toutes ses formes : desserte routière et ferroviaire, mobilités douces et accessibilité piétonne. Il/elle participe à ce titre à la bonne gestion des travaux d'aménagements intermodaux en matière de voirie et d'espaces publics qu'il/elle contribue à élaborer. Organise et coordonne au plan technique, administratif et financier l'exécution de ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, de délais et de coûts.

Missions / conditions d'exercice :

- Participer à l'élaboration et au suivi des projets permettant l'amélioration des déplacements et de l'intermodalité (mise en œuvre du plan vélo, autopartage, bornes de recharges, etc...)
- Suivre, en lien avec les différents partenaires, la réalisation des opérations d'aménagements sur la voirie et les espaces publics,
- Participer à l'optimisation des consommations énergétiques du système d'éclairage public / feux tricolores
- Gestion des occupations du domaine public par les concessionnaires (DT / DICT / règlement de voirie)
- Assurer l'interface auprès des habitants sur les réclamations / modifications concernant le domaine public

Profils recherchés :

- Bac +2 minimum, idéalement en génie civil/VRD
- Expérience d'au moins deux ans sur un poste similaire souhaitée
- Connaissance de la réglementation en matière de VRD et de gestion du domaine public requise
- Qualités rédactionnelles requises
- Maîtrise des logiciels de bureautique et de l'outil informatique requise
- Capacité d'écoute et qualités relationnelles requises
- Discrétion et autonomie
- Esprit d'analyse et d'initiative
- Sens de l'organisation

- Sens du service public

Contact et modalités de candidature

Contact : 0389645959

Informations complémentaires :

Rémunération :
Statutaire + régime indemnitaire et primes annuelles.
Participation à la complémentaire santé et à la prévoyance.

Conditions d'exercice :
Horaires : fixes avec amplitudes variables
Astreinte : Non

Les candidatures sont à adresser accompagnée d'un curriculum vitae détaillé pour le 15 juillet 2026 à :
Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM
28 rue Zuber
B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Ou par voie électronique à l'adresse suivante : service.personnel@rixheim.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o068260609002002-charge-realisation-travaux-mobilites-voirie>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.